



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DEVELOPPEMENT RURAL



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

LE FIRCA ET LES PROJETS CONVENTIONNES



FADCI-CDG



Investir pour le futur, Anticiper, Innover





Editorial



« Transformation structurelle de l'économie agricole face aux changements climatiques » c'est le thème de la 4^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA 2017) qui se tient du 17 au 26 novembre 2017 à Abidjan.

Ce thème ancré dans l'actualité permet aux participants d'unir leurs efforts au profit des différents acteurs des chaînes de valeur agricoles ivoirienne, afin de donner ensemble à notre agriculture, le souffle nouveau dont elle a tant besoin.

Longtemps basée sur des exploitations de type familial, il est aujourd'hui plus que nécessaire que l'agriculture ivoirienne soit repensée sous un autre angle plus rationnel et moderne, notamment la maîtrise de l'eau, l'exploitation des terres autrefois dites non cultivables du fait de leurs emplacements, l'insertion des TIC dans l'activité agricole, etc, tels sont les challenges auxquels sont désormais confrontés les agriculteurs ivoiriens et, avec eux, les structures qui interviennent dans ce vaste domaine.

Le FIRCA, acteur majeur du développement dans les chaînes de valeur agricoles, en sa qualité de structure de financement des prestations de services agricoles, n'est pas en marge de ce processus.

Avec l'aide de l'Etat ivoirien et l'appui des Partenaires Technique et Financier, le FIRCA, dans son rôle d'agence de coordination technique et fiduciaire des projets conventionnés, s'investit résolument sur cette voie pour le développement de notre agriculture.

Ainsi depuis 2011, singulièrement avec l'avènement du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO / WAAPP), financé par la Banque Mondiale, plusieurs actions ont été menées pour augmenter la production agricole, contribuer à la sécurité alimentaire, améliorer le revenu des producteurs et par conséquent, booster l'économie agricole.

Pour illustration, la banane plantain qui jadis était utilisée en l'état pour les mets locaux tels que l'aloco, le foutou ou le fougou, est aujourd'hui passée à la transformation via des farines pour la confection de pâtisseries et viennoiseries. Pareil pour le manioc et le maïs.

Le désir d'être autosuffisant en productions vivrières, de façon générale, et plus particulièrement en productions animales, halieutique et de riz, longtemps caressé par la Côte d'Ivoire, est en passe d'être une réalité, avec l'installation de plusieurs multiplicateurs d'alevins, de reproducteurs porcins, de pépiniéristes de banane plantain, de manioc, de semence de riz, etc.

Les initiatives visant à une meilleure résilience agricole face au changement climatique sont également prises, permettant notamment à plusieurs groupements de producteurs de vivriers de bénéficier de systèmes d'irrigation goutte à goutte sur leurs parcelles de production de tomate, d'aubergine, de gombo et de piment, grâce au projet PARFACI.

Les producteurs des cultures de rente ne sont pas en marge. En effet, les Filières Café Cacao, Coton, Palmier à Huile, Hévée et Anacarde ont aussi bénéficié de l'appui de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale tant dans les domaines de la recherche appliquée que pour le Conseil Agricole.



En somme, le SARA s'offre au FIRCA comme une aubaine, pour présenter aux participants et aux nombreux visiteurs les acquis des actions menées au quotidien, au profit de l'agriculture ivoirienne.

Comme à la précédente édition, le FIRCA est encore présent à cette 4ème édition du SARA, avec des solutions pour donner un coup de pouce déterminant au développement de l'Agriculture ivoirienne.

Sur ce, le FIRCA souhaite bonne fête aux producteurs et aux autres acteurs de l'agriculture ivoirienne.

Ensemble, nous réaliserons le développement de notre pays, pour une richesse partagée.

Fructueux SARA 2017 à tous.

Dr. Pierre Achab ANSOUHOU

Sommaire

PPAAO/WAAPP 04-09

PARFACI 10-12

PRRC 13-17

ECAFC 18-19

FADCI 20-31

PSAC 32-40



PARTENAIRE FINANCIER



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) est un Programme initié par la CEDEAO avec l'appui financier de la Banque Mondiale, pour soutenir la coopération régionale en matière d'agriculture en Afrique.

Le PPAAO/WAAPP Côte d'Ivoire a bénéficié de trois financements et comporte deux volets :

Pour le premier volet dit PPAAO/WAAPP 1.B : le financement a été assuré par l'IDA et le Trust Fund Espagnol. Sur ces financements dont les mises en vigueur ont été effectuées le 21 septembre 2011 pour l'IDA et le 12 janvier 2012 pour le Trust Fund GFRP, les filières retenues pour la première phase sont : la banane plantain, le maïs, le manioc, l'igname, le porc et la volaille traditionnelle.

Le second volet dit PPAAO/WAAPP 1.C : la Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un appui de la Banque Mondiale aux stratégies nationales de développement du riz dans les pays membres de l'Union du Fleuve Mano (UFM), bénéficie d'un financement provenant d'un don PHRD « trust fund » octroyé par le Gouvernement du Japon, à travers la Coalition pour le développement du riz en Afrique, parrainée par la JICA et le CORAF. L'accord de financement a été signé en janvier 2012 et le financement est entré en vigueur en avril 2012.

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) démarré officiellement en septembre 2011 a clôturé le 31 décembre 2016.

Objectifs et résultats attendus

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) visait comme objectif, l'amélioration de la productivité agricole tout en favorisant l'intégration régionale comme instrument de promotion d'une croissance partagée et de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

L'objectif de développement était de développer et de diffuser des technologies améliorées dans les filières prioritaires des 13 pays de la CEDEAO, bénéficiaires du programme.

Pour le volet PPAAO/WAAPP 1.B, les résultats attendus sont les suivants :

- le programme touche au moins 500.000 bénéficiaires directs et indirects dont au moins 40% de femmes
- au moins douze (12) technologies sont générées par le Centre de Spécialisation sur la banane plantain
- au moins 50% des technologies générées dans le cadre du projet, augmentent la productivité d'au moins 15%
- au moins 150.000 hectares bénéficient des technologies améliorées diffusées par le projet
- au moins 250.000 bénéficiaires directs et/ou indirects ont adopté les technologies introduites à travers le projet.

Le volet PPAAO/WAAPP 1.C vise comme objectif :

(i) l'augmentation de la production nationale, (ii) la réduction des quantités de riz importés et (iii) la sécurité alimentaire pour les ménages. De façon spécifique, les résultats attendus, au niveau de la Côte d'Ivoire, sont ci-après :

- l'ensemble des actions envisagées permettra d'améliorer les rendements. Ainsi, l'on escompte un rendement moyen en riz irrigué de 5 T/ha et en riziculture pluviale de 1,5T/ha

- le programme amorcera la réactivation du cadre de concertation recherche-vulgarisation producteurs, qui favorisera l'identification des thèmes pertinents de recherche-développement, la mise au point et la diffusion de techniques et de technologies agricoles adaptées
- il amorcera également la mise en place et l'opérationnalisation du système et du mécanisme de productions pérenne de semences certifiées.

Résultat obtenu (Cibles et Personnes touchées)

Au plan des indicateurs de développement, le PPAAO/WAAPP Côte d'Ivoire a atteint et même dépassé ses objectifs de fin de projet. En effet :

- 783 200 bénéficiaires (dont 49% de femmes) ont été touchés contre une cible de 500 000 à la fin du projet
- 20 technologies à fort impact ont été générées ou introduites contre 12 attendu à la fin du projet
- 254 000 ha sont couverts par les nouvelles technologies diffusées par le projet pour une valeur cible de 150 000 ha à la fin du projet
- 310 000 producteurs ont adopté les technologies améliorées diffusées par le projet sur une cible de 250.000 à la fin du projet
- le nombre de bénéficiaires du projet utilisant les technologies améliorées importées des pays membres du WAAPP, a atteint 54 000
- environ 85% des producteurs des filières ciblées par le projet sont informés des nouvelles technologies diffusées par le projet.

Les résultats de l'étude d'impact réalisée par l'ENSEA, indiquent : (i) un accroissement de 28% des volumes de productions agricoles dans les filières soutenues par le PPAAO/WAAPP (ii) un accroissement de 20% des revenus des producteurs, (iii) une amélioration de la sécurité alimentaire qui se traduit par la réduction de la période de soudure (qui est passé de 5 mois, en 2013, à 2 mois, en 2015) et une proportion significativement plus faible de ménages vulnérables entre 2013 (45% des ménages) et 2015 (30% des ménages) et (iv) une réduction de 10% de la sévérité de la pauvreté.

Les résultats significatifs enregistrés au niveau de chaque composante sont les suivants :

Composante 1 :

Conditions propices à la coopération régionale en matière de développement et de diffusion de technologies

L'évaluation du PPAAO/WAAPP par les différentes institutions de mise en œuvre a mis en exergue les points suivants :

- un projet novateur par son approche de valorisation des produits agricoles du secteur des vivriers qui a autant mis l'accent sur la productivité au champ, que sur la transformation des produits agricoles.
- le projet a pu réunir pour sa mise en œuvre et ce, pour la première fois en Côte d'Ivoire, différentes institutions notamment les organisations des producteurs à la base et les Universités de Côte d'Ivoire.



Tubercule de manioc



farine de manioc



Pain composé farine de manioc/farine de blé

- les opérateurs économiques (pépiniéristes, transformateurs de manioc, pâtisseries, etc.) ont manifesté leur intérêt pour l'utilisation des technologies générées par le WAAPP avec comme corollaire la création d'entreprises et d'emplois.
- le Projet a su intégrer les groupes défavorisés, particulièrement les femmes et les jeunes, dans la mise en œuvre des activités (meilleure prise en charge de la scolarisation des enfants et des soins de santé primaire, assistance aux époux dans les dépenses quotidiennes, et achat de moyens de production (broyeuse de manioc) et installation d'agro entrepreneurs).
- la mise en œuvre du PPAO/WAAPP a permis de développer une véritable expertise dans différents domaines.
- l'élaboration de programmes de recherche conjoints, pour des sous-ensembles de pays, à travers les CNS a permis d'utiliser de façon plus efficiente les ressources humaines et financières, d'empêcher les duplications inutiles et de créer la masse critique qui manque à la plupart des systèmes nationaux de recherche agricole actuellement.
- le fonds compétitif a été un puissant outil de stimulation d'une concurrence constructive entre les acteurs du système national de recherche/développement et a permis la mise à l'échelle des bonnes pratiques.
- l'approche « Plateforme des acteurs » a démontré son efficacité dans la diffusion des technologies et permet une plus grande responsabilisation des acteurs dans le développement des Filières.

En matière de réglementation sur les semences et plants, les textes communautaires sur l'harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales, à savoir (i) le Règlement N°03/2009/CM/UEMOA portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'UEMOA et (ii), le Règlement C/REG.04/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO, ont été publiés au journal officiel de la Côte d'Ivoire. Les deux Décrets portant (i) création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National des Semences et Plants (CONASEM) et (ii) institution du Catalogue National des espèces et variétés végétales cultivées en Côte d'Ivoire ont été adoptés par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et sont en attente de publication au journal officiel.



Dans le cadre du renforcement des capacités pour la certification des semences et l'homologation des variétés, des équipements (6 véhicules dont 5 pour les services déconcentrés, et des kits de contrôleurs semenciers) et des formulaires de travail ont été mis à la disposition du Ministère en charge de la certification des semences. La réorganisation du dispositif de certification a été opérée avec la création de cinq (5) zones semencières, pour une meilleure organisation des activités de contrôles aux champs. Cela a permis de disposer des premières semences certifiées dans le cadre du Projet. A ce jour, 500 061 tonnes de semences dont 483 210 tonnes de riz et 16 851 tonnes de maïs ont été certifiées. Trois manuels portant sur les procédures de : (i) certification des semences et plants, (ii) homologation des variétés et (iii) réalisation des tests de vérification de la conformité des variétés candidates à la certification, ont été élaborés et ont fait l'objet de diffusion auprès des acteurs.

Au niveau du Changement climatique, le PPAAO/WAAPP a entamé la promotion de l'agriculture intelligente face au climat, avec l'installation de vingt-sept (27) parcs météorologiques afin de rendre disponibles les données climatiques, pour une planification des opérations agricoles. Le projet a soutenu la fourniture d'informations et de produits agro météorologiques appropriés aux différentes filières agricoles.

Composante 2 :

Centre National de Spécialisation (CNS)

Les activités de cette composante ont favorisé le développement d'un Centre Régional de Spécialisation (CNS) sur la banane plantain. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes concertés de recherche-développement sur la banane plantain pour traiter les problèmes agricoles et environnementaux communs aux pays de l'Afrique de l'ouest, a permis l'utilisation, de façon plus efficiente, des ressources humaines et financières, d'empêcher les duplications inutiles et de créer la masse critique qui manque à la plupart des systèmes nationaux de recherche agricole actuellement.

Cette combinaison de capacité a attiré plus de partenariat avec les centres d'excellence internationaux (IITA et CARBAP). Les travaux de réhabilitation et d'équipements réalisés par le PPAAO/WAAPP ont permis de relever le plateau technique des structures de recherche sur la banane plantain (CNRA, I2T et ESA), rendant ainsi ces centres plus opérationnels et plus attractifs pour les autres chercheurs de la région.

Le PPAAO/WAAPP a financé la formation de 82 jeunes chercheurs dont 48 en Doctorat et 27 en Master, dont 11 ont achevé leur formation (2 doctorats).



Composante 3 :

Financement à la demande du développement et de l'adoption des technologies

Un schéma de Recherche à la demande a été opérationnalisé par le PPAAO/WAAPP.

En effet, les préoccupations portées par le développement font l'objet de traitement et de financement au travers d'un mécanisme de Fonds dit compétitif, piloté par le Fonds Interprofessionnel pour le Conseil et la Recherche Agricoles (FIRCA). Ce mécanisme a été un puissant outil de stimulation d'une concurrence constructive entre l'ensemble des acteurs du système national de recherche agricole (CNRA, CSRS, UNA, UFHB, ESA, CIREs, ANADER), des ONG (INADES, BFCD, ARK), et des institutions publiques et parapubliques (CODINORM), des cabinets privés (ELITE AGRO, ENVAL, SONET CI, BIRCOVET, etc.) et des professionnels du secteur privé et leurs organisations (FEDACI, FEPACI, APMVA Plantain, Plateformes, etc.). Ce mécanisme a également permis la mise à l'échelle des bonnes pratiques au niveau national et régional.

Les ressources du fonds compétitif ont permis de financer quatre-vingts actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs du système national de recherche agricole et généré dix-sept (17) technologies avec des potentiels élevés d'amélioration de la productivité et ce, dans tous les maillons des filières ciblées, qui ont été diffusées. Des avancées remarquables ont été obtenues, notamment sur le volet de la transformation des filières prioritaires. Ainsi, quatre (4) spéculations agricoles que sont : le manioc, le maïs, la banane plantain et la mangue ont vu leur processus de transformation amorcé. De nouveaux produits commerciaux tels que les farines de maïs et de manioc utilisables pour la production de pain et de pâtisseries composés, la farine stabilisée de banane plantain utilisable pour les mets locaux et la pâtisserie à hauteur de 15 à 100% de substitution, et la mangue séchée, permettent aujourd'hui d'apporter un début de solution aux pertes post-récolte de ces produits agricoles, estimées à plus de 50%.

Le PPAAO/WAAPP a inséré la Côte d'Ivoire dans un mécanisme régional d'échange de technologies et de bonnes pratiques. Ainsi 30 nouvelles technologies de diverses origines ont été introduites en Côte d'Ivoire, au nombre desquelles figurent: (a) trois variétés de maïs (KOMSAVA, WARI et ESPOIR) introduites du Burkina-Faso, très performantes avec des rendements élevés se situant entre 6 et 9 T/ha; (b) sept variétés composites de maïs introduites du Bénin; (c) une unité de production de farine de banane et quatre variétés améliorées de manioc en provenance du CNS Racines et tubercules du Ghana (d) des vaches laitières introduites du Burkina ont été mises à la disposition de la coopérative Scoops COPROLAIT d'Azaguié, etc..



Le PPAAO/WAAPP a ainsi soutenu la diffusion de 45 technologies par le biais de nouvelles approches, notamment les plateformes d'innovation au nombre de vingt-cinq sur les filières ciblées par le projet et la vulgarisation par voie électronique (e-extension).

Des investissements productifs au niveau des entreprises/exploitations agricoles réalisés à travers la subvention à coût partagé ou dons partiels et l'accompagnement technique, ont facilité l'accès des utilisateurs à ces technologies. Ainsi à l'initiative du PPAAO/WAAPP, certains opérateurs privés se sont engagés dans la transformation avec l'installation d'une unité de production de farine panifiable de maïs, de chaînes de production d'attiéké et d'unités de production de mangues séchées, tandis que d'autres acteurs des chaînes de valeur des spéculations soutenues ont vu leurs revenus s'améliorer significativement.

De nouveaux métiers (pépiniéristes de banane plantain, pépiniéristes de boutures de manioc, éleveurs de poulets traditionnels à travers un système d'exploitation amélioré, producteurs de géniteurs de porcs, etc.) ont été développées par des jeunes et des femmes, leur permettant ainsi de se prendre en charge.



Éleveurs de poulets traditionnels



Pépiniériste de banane plantain

Le PPAAO/WAAPP a permis un accroissement significatif de la disponibilité de semences et plants de qualité, à travers le développement, en partenariat avec le secteur privé, d'une filière de production de matériel végétal de banane et de manioc avec les différents acteurs, comprenant des obtenteurs de variétés, des producteurs de vitro plants et des pépiniéristes. 44 millions de plants de banane et 31 millions de boutures de manioc ont été produits et ont permis de couvrir 27 000 ha de banane plantain et 3 100 ha de manioc. Pour le maïs, ce sont 1 700 tonnes de semences qui ont été distribuées à plus de 100 000 ménages pour une superficie de 85 000 ha.

A la clôture du projet, le taux de décaissement atteint est satisfaisant à raison de 96,74% pour le WAAPP 1B et de 99,60% pour le WAAPP 1C, et l'ensemble des valeurs cibles des indicateurs d'objectifs de développement ont été atteints. Toutefois, l'un des défis majeurs à relever reste la capacité à mettre à l'échelle, l'ensemble des technologies générées, surtout au niveau des technologies nécessitant une forte implication des opérateurs privés, comme la production et la distribution des farines locales. Des mesures devront être mises en œuvre pour accompagner les opérateurs désireux d'investir dans ces nouveaux créneaux.



Croissant à base de farine de banane plantain / blé



PARTENAIRE FINANCIER



Convention : 2014-0-3-0037/02-18/ PARFACI-C2D/MINAGRI entre le MINAGRI et le FIRCA, signée le 08 octobre 2014

Titre : Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI)

Composante ; Appui aux filières vivrières

Sous composante : Production végétale

Présentation de la sous composante : Dans le cadre de la mise en œuvre du volet « Agriculture et Développement Rural » du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), signé entre la Côte d'Ivoire et la France le 1er décembre 2012, il a été acté que le fonds alloué à ce secteur contribue au Programme d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI).

Le PARFACI a été décliné en composantes dont "L'Appui aux filières vivrières", pour lequel, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) est le maître d'œuvre.

Il s'agit, dans le cadre de l'appui aux filières vivrières (sous composante Productions Végétales), de réaliser, d'une part, des plateformes ou aires de production afin d'y installer des producteurs et d'autre part de les structurer en coopératives de producteurs. Ces activités leur permettront de bénéficier d'un ensemble d'actions comprenant la formation, le conseil agricole, la mise à disposition de facteurs de production de qualité, l'orientation stratégique pour la gestion des flux conjoncturels, l'appui pour la commercialisation par le développement d'un système de réseautage et d'information sur le marché.

Objectif : Contribuer à la lutte contre la pauvreté et stimuler la croissance économique des zones de production. L'objectif de développement envisagé est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et le revenu des ménages.

Résultats obtenus (Cibles et Personnes touchées)

• Production de semences de variétés de légumes (tomate, piment, aubergine)

- Formation de 18 groupements et 10 producteurs à la production de semences de légumes, selon la réglementation semencière
- 1202 kg de semences de base de légumes et 8134 kg de semences de soja de qualité produits par 18 groupements et 10 paysans multiplicateurs de semences en 2016 ;
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles du CNRA pour la production et la conservation de semences de pré-base et base
- En 2017, 2 variétés de tomates (TM43/14EW et TM44/14EW), 3 d'aubergines (AB50K/12B, AB42N/09Ad et AB34N/08Od) et 3 de piments (PM90/08Od, PM89/12B, PM86/12B) sélectionnées de manière participative, pour leur productivité, leur fermeté (tomate), leur saveur (piment) et leur goût (aubergine).

• Production de masse

- Production de 1593,02 T de légumes sur 190 Ha en la saison hivernale 2015, 57,86 T sur 11,28 Ha pour l'oignon, 3454,92 T sur 2201 Ha pour le maïs.

• **Amélioration de la commercialisation des productions légumières et vivrières**

- Les actions initiées, ont permis de rendre fonctionnel, le centre de groupage et de collecte de Toumodi, de former 16 comités locaux de commercialisation, et de capter 144,470 tonnes de produits agricoles (manioc, igname, riz et tomate) sur la période d'avril à juin 2017 d'une valeur monétaire de 33 276 560 F CFA au profit de 23 organisations paysannes.
- 227 comités de commercialisation locaux mis en place dans cinq régions (Poro, Tchologo, Bélier, Gbèkè, Gontougo).

• **Renforcement de la résilience des groupements de producteurs de légumes aux effets du changement climatique et autres aléas**

- 42 périmètres équipés de systèmes d'irrigations performants (gouttes à gouttes, aspersion, californien), ainsi que des intrants agricoles (semences, engrais, pesticides et petit matériel) ont été mis à la disposition de 42 groupements de femmes et de jeunes hommes déscolarisés, pour la production durable de légumes en toutes saisons. Tout en visant l'amélioration de la sécurité alimentaire, ces actions s'inscrivent aussi dans le cadre de la création d'emplois ruraux et la réduction de la pauvreté.

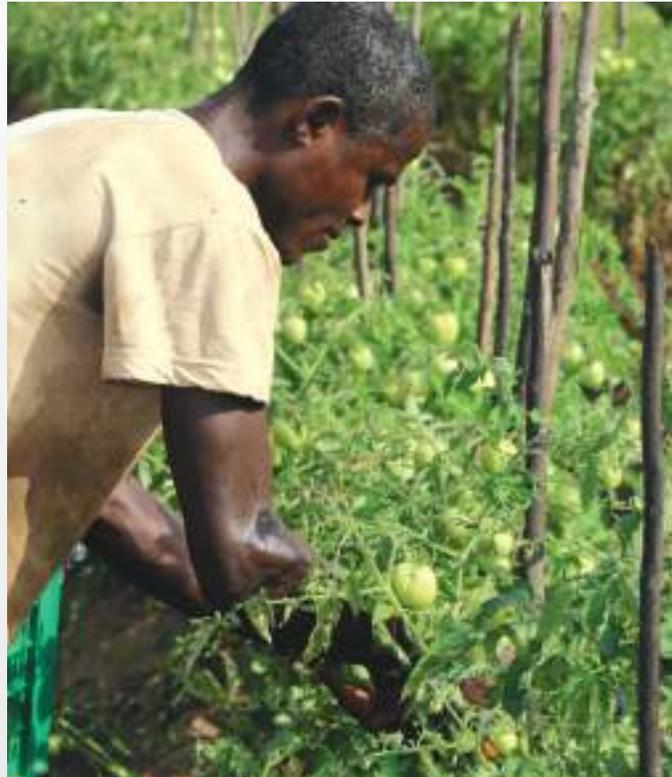
Partenaires d'exécution et financier

- Le FIRCA
- Les DR du MINADER (Poro, Tchologo, Gbèkè, Bélier et Gontougo)
- L' ANADER NORD, ANADER CENTRE, CHIGATA, ADCVI et BFCD
- L'AFD et L'UCP C2D-PARFACI

Perspectives :

Le volet production végétale du PARFACI prendra fin en décembre 2017. A cet effet, les bonnes pratiques enregistrées seront capitalisées et dupliquées lors de la mise en œuvre des Projet FADV, ainsi que celui en cours de négociation dans le cadre du 11^{ème} FED avec l'UE.

Par ailleurs, la base de données de l'ensemble des groupements soutenus, sera transmise à l'ANADER pour la poursuite des activités d'appui-conseil ; il en sera de même pour les comités de commercialisation locaux installés. Ceux-ci seront mis en contact avec l'OCPV et le BVP, pour faciliter la mise en place d'un SIM.





PARTENAIRE FINANCIER

UNION EUROPEENNE



1- Présentation du projet

Le Projet de Relance de la Recherche Cotonnière (PRRC) s'exécute dans le bassin cotonnier ivoirien, précisément à la Station Coton du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) à Bouaké, sur les Postes d'Observation des sociétés cotonnières et dans les exploitations de certains producteurs.

Le PRRC, initialement prévue pour 37 mois, a été prorogé à 55 mois pour confirmer les premiers résultats obtenus.

Le projet a pour cible les institutions de recherche agricole et devrait bénéficier aux producteurs de coton et cultures associées et leurs familles, ainsi qu'aux sociétés d'égrenage, et de transformation de la graine et de la fibre.

2- Objectifs

Objectifs globaux :

- Lutter contre la pauvreté dans les zones productrices de coton
- Relancer durablement la Filière Coton

Objectif spécifique :

L'objectif spécifique est l'introduction, dans les exploitations cotonnières, d'innovations produites par la recherche agronomique, en vue d'augmenter le revenu des producteurs de coton.

3- Résultats obtenus

174 géotypes ont été générés et conservés en chambre froide



Géotype S 4729



Géotype Red 5-7



GOUASSOU F1

6 variétés identifiées tolérantes à la fusariose dont une en phase de multiplication

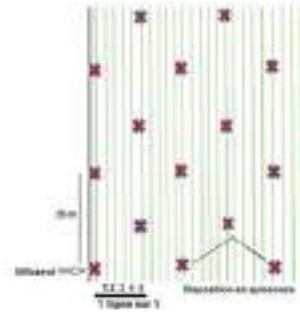


SICAMA V1

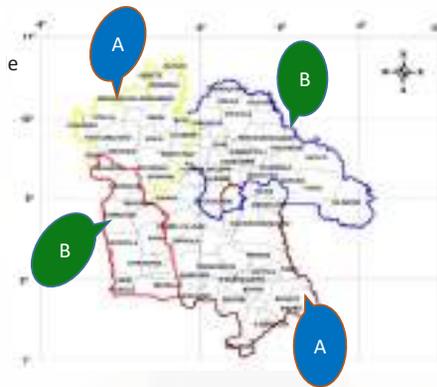
5 variétés identifiées tolérantes à la virescence dont une en phase de multiplication



Définition de modalités pour l'utilisation de la méthode de confusion sexuelle contre *Thaumatotibia* (*Cryptophlebia*) *leucotreta* en culture cotonnière.



Buse à jet conique à un orifice mieux adaptée à la lance pour une bonne pénétration des produits sur la masse végétative du cotonnier



Détermination de quatre zones en fonction de la fertilité des sols

Détermination de deux formules d'engrais correspondant au niveau de fertilité des zones.

NPK 12-10-24+5S+4MgO+1B pour les zones agro-climatiques Nord-ouest et Centre. (A)

NPK 12-15-20+5S+4MgO+1B pour les zones agro-climatiques Nord et Ouest. (B)

46 supports didactiques édités pour la diffusion des résultats obtenus dans la cadre du projet de Relance de la Recherche Cotonnière (PRRC) : **3** fiches techniques, **2** manuels, **22** affiches, **2** catalogues, **17** modules de formation.



Six (6) Postes d'Observations réhabilités et fonctionnels : réhabilitation de magasins, d'aire de séchage, de forages, de voies d'accès et construction de latrines, de circuits d'alimentation en eau et de clôtures.



Forage et circuit d'eau au PO de Nambingué (Ouangolo)



Clôture du PO de Korhogo



Magasin du PO de Nambingué



Latrine au PO de Boundiali



Aire de séchage au PO de Korhogo

Equipement du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) en matériels roulants et appareils de laboratoire.



21 motos pour les Observateurs



3 véhicules pour les chercheurs

Quelques équipements :



Groupe électrogène



Centrifugeuse réfrigérée



Spectrophotomètre



Hotte à flux laminaire

4- Partenaires

- Union Européenne (78,48%)
- Etat de Côte d'Ivoire (21,52%)

5- Perspectives

La diffusion des résultats obtenus au terme de ce projet à travers la formation des agents d'encadrement et les producteurs.





PARTENAIRE FINANCIER

UNION EUROPEENNE



Le projet « Externalisation du conseil agricole dans la Filière Coton » s'inscrit dans la stratégie de relance du secteur coton approuvée par le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 19 juin 2008, dont l'objectif est d'augmenter et de sécuriser de façon durable les revenus des Producteurs. Cette action qui découle de l'axe stratégique N°2 relatif à « l'amélioration de la compétitivité de la filière » prévoyait, entre autres activités, la réhabilitation du dispositif du Conseil Agricole aux producteurs longtemps mis en mal par la crise et souffrant d'arbitrages financiers effectués par les structures qui en ont la charge.

Les actions de conseil agricole devraient permettre une prise en main globale des problèmes de l'exploitation, y compris les différentes cultures présentes dans l'assolement, la gestion durable des sols et les thématiques sur la préservation de l'environnement.

Cofinancé par l'Union Européenne (50,13%) et l'INTERCOTON (49,87%), ce projet a été exécuté par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles, pour une période de 24 mois, à travers le contrat de subvention n° FED/2013/313-667 signé le 27 août 2013.

OBJECTIFS GLOBAUX

- ✓ Améliorer la productivité des exploitations
- ✓ Améliorer les revenus des exploitants agricoles
- ✓ Lutter contre la pauvreté dans les zones productrices de coton
- ✓ Relancer durablement la Filière Coton

OBJECTIF SPECIFIQUE

- ✓ Mettre en place un schéma durable d'organisation technique et financière du conseil agricole assurant la transparence des coûts et le contrôle de qualité de cette prestation.

QUELQUES RÉSULTATS DU PROJET

Assistance technique aux producteurs de coton

Quelques paramètres de production sur la campagne 2014-2015

Paramètres	2014-2015
Conseillers Agricoles déployés	756
Producteurs encadrés	121 303
Surfaces semées (ha)	414 670
Productions (tonne)	450 138
Rendement (kg/ha)	1 086

Dans le cadre du projet d'Externalisation du Conseil Agricole dans la Filière Coton (ECAFC), le FIRCA a mis à la disposition des acteurs de la Filière Coton, 1 400 exemplaires du « Guide du Conseiller Agricole » en cinq (5) tomes et 100 000 exemplaires du « Manuel du Producteur de Coton » en vue d'harmoniser les messages du conseil agricole sur le terrain.





PARTENAIRE FINANCIER



PRÉSENTATION DU PROJET

Depuis plusieurs années, la Côte d'Ivoire mène des réflexions en vue d'améliorer son système national de contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA). Grand pays agricole, il est confronté à la problématique de la qualité sanitaire de ses productions, aussi bien à l'exportation que sur le marché national, d'une part et à celle des denrées importées, d'autre part. Ainsi, plusieurs études ont été diligentées, de 2002 à 2015, avec l'appui de différents partenaires au développement, en vue d'établir des états des lieux objectifs et proposer des recommandations et des axes d'intervention.

Les conclusions de ces études ont toutes révélé que le Système National de Contrôle des Aliments (SNCA) ivoirien n'est pas efficace et qu'il ne contribue pas à l'amélioration de la sécurité sanitaire des denrées mises à la consommation. Il n'assure qu'insuffisamment la protection de la santé des consommateurs. Il constitue un frein au développement économique des filières alimentaires et il pénalise leur accès aux marchés internationaux, tout en handicapant l'accès au secteur de la distribution moderne et par conséquent, l'opportunité d'un développement prospère et durable des filières agroalimentaires ivoiriennes.

Ces constats s'ancrent dans un cadre institutionnel dont l'examen révèle la faiblesse de l'organisation actuelle et la dispersion, non coordonnée, des missions et moyens, favorisant doublons et chevauchements.

Ce tableau a conduit à proposer, dans le souci de cohérence, d'harmonisation et d'efficacité des politiques de SSA, ainsi que de respect des opérateurs, ce qui est apparu comme la seule option apte à répondre aux défis de la Côte d'Ivoire : la création d'une autorité administrative indépendante, qui exercerait les compétences des différentes autorités en charge de la sécurité sanitaire des aliments et qui, du fait de la transversalité de la thématique, ne relèverait d'aucune d'entre elles.

Le Gouvernement, lors du Conseil des Ministres du 15 juin 2016, a confirmé cette recommandation en optant pour la création d'une Agence de Sécurité Sanitaire des Aliments (i) de gestion des risques, (ii) rattachée à la Primature et (iii) dotée d'un Conseil d'Administration mixte (Etat, secteur privé et société civile).

C'est dans ce cadre que le Projet d'Appui à l'élaboration d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (FADCI-SSA) a été formulé. Ce projet, financé à hauteur de 10,5 milliards de FCFA pour une durée de 5 ans, constitue la composante 3.1 du programme « Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) », conclu entre l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Etat de Côte d'Ivoire, qui relève de la mise en œuvre du 2ème Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Le FADCI-SSA est organisé autour de deux volets étroitement liés et interdépendants :

- **Le volet 1**, d'une durée de deux (2) ans, est dédiée à la structuration institutionnelle de l'Agence de gestion de la Sécurité Sanitaire des Aliments,
- **Le volet 2**, d'une durée de cinq (5) ans, est consacré à l'appui aux filières et aux organisations de consommateurs, avec notamment quatre filières pilotes qui ont été retenues : porcine, avicole, maïs et légumes/maraîchage. La mise en place d'un Fonds d'Appui aux Investissements Agro-alimentaires est prévue.

Le FADCI-SSA a un coût global de 10 495 312 000 F CFA repartit sur cinq ans, dont 2 623 828 000 F CFA affectés au volet 1 sur 2 ans et, 7 871 484 000 F CFA pour le volet 2 sur 5 ans, incluant 2 095 000 000 F CFA consacrés au Fonds d'Appui aux Investissements des Filières Agro-Alimentaires (FAIFA).

Objectifs

L'objectif principal du FADCI-SSA est de disposer d'un Système National de Contrôle assurant la Sécurité Sanitaire des Aliments, avec pour résultats de :

- Protéger la santé des consommateurs
- Représenter, de façon active et argumentée la Côte d'Ivoire au sein des instances internationales
- Permettre aux opérateurs privés de développer leurs activités
- Prendre en considération les droits des consommateurs et contribuer au renforcement de leurs organisations représentatives.

De façon spécifique, le FADCI-SSA vise à :

- Mettre en place une institution ivoirienne de gestion des risques de la SSA
- Apporter un appui aux associations de consommateurs pour une meilleure appréhension de la SSA
- Apporter un appui aux filières alimentaires en général, et aux 4 filières pilotes en particulier, dans le but d'accroître leur capacité à mettre sur le marché des denrées répondant aux règlements sanitaires, établis par la future Agence, ou opposés par les pays tiers
- Mettre en œuvre le Fonds d'Appui aux Investissements dans les Filières Agro-alimentaires (FAIFA).

Résultats attendus

Sept résultats principaux sont attendus :

- Une institution ivoirienne de gestion des risques de SSA est créée dans un cadre juridique et institutionnel lui permettant un fonctionnement efficace
- Les travaux préparatoires permettant à la future institution d'assurer ses fonctions de gestionnaire des risques de SSA dans le respect des recommandations internationales sont réalisés



- Les travaux préparatoires permettant à la future institution d'interagir avec les différentes parties prenantes nationales et internationales sont réalisés
- Les travaux préparatoires permettant à la future institution de disposer des appuis scientifiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre de ses fonctions sont réalisés
- Les opérateurs mettent en œuvre des stratégies assurant la SSA de leurs produits
- Les associations de consommateurs sont informés et actives
- Un Fonds d'Appui aux Investissements dans les Filières Agro-alimentaires (FAIFA) est opérationnel.

Partenaires d'exécution et financier

• Partenaire financier :

l'Agence Française de Développement (AFD)

• Partenaire d'Exécution :

L'ensemble des structures représentées au sein du Comité de pilotage du projet FADCI-SSA, du secteur public, privé et de la société civile, parties prenantes directes ou indirectes de la SSA en Côte d'Ivoire.





PARTENAIRE FINANCIER



Le projet « Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable » (FCIAD), s'inscrit dans l'ambitieux Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le but de faire face aux enjeux futurs en matière d'autosuffisance alimentaire, eu égard à la croissance démographique de plus en plus élevée que connaît le pays.

A cet effet, la Côte d'Ivoire et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé le 28 avril 2016, la convention AFD N° CCI 1434 01 d'affectation du Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI).

Cette convention intervient dans le cadre de la deuxième phase du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

D'une durée de trois (3) ans et d'un montant de 5 milliards de FCFA, ce projet est exécuté par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA). Il devrait, à travers le financement de projets de recherche appliquée porteurs d'innovations, contribuer à la durabilité des systèmes de productions agricole, animale, halieutique et forestière en Côte d'Ivoire.

QUELS SONT LES OBJECTIFS GLOBAUX DU FCIAD ?

- Contribuer à l'amélioration de la production agricole, animale, halieutique et forestière
- Stimuler, faciliter et renforcer l'utilisation des innovations permettant d'améliorer et de renforcer ces productions.

QUELS SONT LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DU FCIAD ?

Il s'agit de financer, sur Appel à Propositions, des projets de recherche appliquée porteurs d'innovations dont la finalité est de :

- ✓ Accélérer l'évolution des techniques et les transferts de technologies
- ✓ Impliquer et stimuler les recherches et les innovations de tous les acteurs
- ✓ Se donner les moyens de capter les travaux et les idées « non conventionnelles »
- ✓ Renforcer la dynamique de développement et l'utilisation de nouvelles techniques et solutions
- ✓ Développer et renforcer les partenariats entre les acteurs des secteurs de la production et de la transformation et les structures de recherche et de développement.

A QUI S'ADRESSE LE FCIAD ?

Toutes structures ou porteurs d'innovations œuvrant dans le domaine, agricole, animale, halieutique et forestier.

QUELLES SONT LES COMPOSANTES DU FONDS ?

Le projet se décline en trois (3) grandes composantes

Composante 1 : Financement des projets de recherche-développement innovants
Il s'agit de financer par Appel à Projets, des propositions de recherche-développement présentées conjointement par un ou plusieurs acteur (s) de la recherche et un ou plusieurs acteur (s) de la production ou de la transformation des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières.

Composante 2 : Journées de l'Innovation Agricole Durable (J'INNOV)

C'est une rencontre annuelle de partage des activités et résultats du FCIAD, ouverte à l'ensemble des parties prenantes (porteurs d'innovations, bénéficiaires, investisseurs, institutions nationales et internationales).

Composante 3 : Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD)

Organisé annuellement, ce Concours vise à récompenser les meilleures innovations produites ou imaginées et créer une dynamique de communication autour de l'innovation en agriculture et de promouvoir les inventeurs.

QUELLES SONT LES CIBLES ET LES THEMATIQUES DU FONDS ?

Peut faire l'objet de financement, une innovation durable avec une capacité de transfert immédiat de cette innovation vers le monde de la production et/ou de valorisation selon les thématiques suivantes :

1. La gestion durable de la fertilité des sols
2. La gestion efficace de l'eau
3. La mise au point d'itinéraires techniques innovants assurant la protection de l'environnement
4. La lutte contre les maladies à parasites ou à virus et les insectes nuisibles qui affectent l'agriculture ivoirienne
5. L'amélioration de la qualité des produits et la bonne gestion des intrants.

QUI PEUT POSTULER AU FONDS ?**1- Critères pour le financement des Projets innovants;****✓ Qui peut être candidat ?**

Toute structure porteuse d'innovation (centre de recherche, institutions de développement, laboratoires publics et privés, inventeurs, universités et grandes écoles, etc.) et ayant obtenu la caution d'un acteur des filières.

✓ Quels sont les critères de sélection ?

Pour être éligibles, les dossiers de projet soumis à financement, devront au moins respecter les critères suivants :

- Dossier déposé complet



- Réponse à une problématique agricole
- Respect des thématiques et des Appels à projets
- Respect du cadre de financement.

✓ **Quels sont les critères de conformité ?**

- Information préalable de la filière ou des bénéficiaires
- Caractère innovant du projet
- Qualité du projet :
 - o Compétence des partenaires
 - o Qualité de l'équipe
- Utilité du projet pour les acteurs
- Transférabilité du résultat (aisément utilisable)
- Impacts environnemental et social positifs.

2- Critères pour le Concours à l'Innovation Agricole

Le concours est ouvert par Appel à Candidatures pour les cibles suivantes :

- Les entreprises agricoles et prestataires de service liés à l'agriculture
- Les établissements Universitaires, Centres, Laboratoires ou Unités de recherche
- Les jeunes entrepreneurs / Start up
- Les innovateurs indépendants.



✓ Résumé des activités menées

Le Projet a effectivement pris son envol avec l'atelier de lancement tenu le 2 février 2017. Ensuite, des tournées de sensibilisation et d'information ont été effectuées à travers le pays pour mieux faire connaître le Fonds auprès des potentiels bénéficiaires.

Ainsi, le premier Appel à Projets a été lancé le 6 avril 2017 et a enregistré 133 dossiers soumis par 56 structures.

Suite à une analyse et conformément aux procédures du Fonds, le Comité de Pilotage (COPI-FCIAD) a finalement retenu 16 projets pour financement par le FCIAD. Ces 16 projets se répartissent comme suit :

- **Centres de recherche** : 10 projets (63 %)
- **Universités** : 2 projets (13 %)
- **Grandes écoles** : 3 projets (19 %)
- **Structures de développement** : 1 projet (6 %).

Par ailleurs, la 1ère édition du Concours de l'Innovation Agricole Durable a été lancée du 31 juillet au 02 octobre 2017. Les lauréats seront primés au cours de l'édition 2017 du Salon International de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA 2017) d'Abidjan.





PARTENAIRE FINANCIER



QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DE GESTION AGRICOLE ?

Le conseil de gestion agricole est un service d'accompagnement des exploitants et des organisations professionnelles agricoles dans leur prise de décision et dans leurs choix stratégiques. Les impacts à court et moyen terme du conseil de gestion sont les suivants :

✓ Impact à court terme du conseil de gestion :

- amélioration des performances techniques des exploitations
- maîtrise de la structure des OPA et de leur gestion
- professionnalisation des Exploitations Agricoles (EA) et renforcement de leurs capacités
- accroissement de la sécurité alimentaire.

✓ Impact à moyen terme du conseil de gestion :

- amélioration des performances économiques des exploitations agricoles et des OPA
- amélioration des pratiques des exploitations voisines
- accroissement des initiatives collectives
- amélioration de la gestion des infrastructures sociocommunautaires
- professionnalisation des coopératives/OPA.

QU'EST-CE QUE LE PROJET DE MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS PILOTES DE CONSEIL DE GESTION DANS CERTAINES FILIÈRES AGRICOLES ?

Le projet de « mise en place de dispositifs pilotes de Conseil de Gestion » est une composante du Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) dont la convention d'affectation AFD N°CCI 1434 01 F a été signée le 28 avril 2016 entre la Côte d'Ivoire et l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre de la deuxième phase du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Ce projet s'inscrit dans l'ambitieux Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le but de faire face aux enjeux futurs en matière d'autosuffisance alimentaire, eu égard à la croissance démographique de plus en plus élevée que connaît le pays.

Aussi, ce projet entend contribuer à la poursuite des résultats du Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI) afin de consolider les acquis de certaines organisations de producteurs agricoles appuyées, sécuriser certains investissements et améliorer les capacités de décision des producteurs et de leurs Organisations Professionnelles Agricoles (OPA).

D'une durée de trois (03) ans (2017-2019) et d'un montant de 650 millions de FCFA. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le MINADER à travers l'UCP FADCI et la maîtrise d'œuvre par le FIRCA.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROJET ?

L'objectif général du projet est de renforcer la durabilité économique des filières agricoles et en premier lieu les revenus des producteurs.

De façon spécifique, il s'agira de (i) former douze (12) conseillers de gestion et les accompagner pendant le projet dans leurs activités (ii) de mettre en place trois (3) Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER) chargés d'accompagner les exploitants agricoles et les organisations de producteurs agricoles dans la gestion de leurs activités et de (iii) tester les services de conseil de gestion : adaptation aux besoins, validation de leur utilités (pertinence, efficacité, efficience) et analyser les conditions de viabilité des CeGER.

QUELLES SONT LES COMPOSANTES DU PROJET ?

Composante 1 : Formation des conseillers, ingénierie du conseil de gestion

Cette composante regroupe le contenu technique et méthodologique du Projet. Il s'agit (i) d'apporter un appui au recrutement des conseillers, (ii) de former les conseillers, (iii) et de fournir, paramétrer et mettre en place les logiciels à utiliser dans le cadre du projet.

Composante 2 : Installation et autonomisation des CeGER

Cette composante regroupe le contenu d'ingénierie organisationnelle et logistique du Projet. Il s'agit pour chaque CeGER (i) d'animer l'organe transitoire de gouvernance du CeGER, le Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS) ; (ii) de gérer et animer l'équipe de conseillers et (iii) de mettre en place et assurer le passage de relai à une personne morale du CeGER.

Composante 3 : Gestion du projet

Cette composante regroupe les activités de suivi opérationnel et stratégique des CeGER confiées directement au FIRCA (maître d'œuvre). Il s'agit de permettre une gestion cohérente de l'ensemble des tâches du Projet, en vue de l'atteinte des objectifs.

QUELS SONT LES RESULTATS ATTENDUS DU PROJET ?

Les résultats attendus de la mise œuvre de ce projet sont :

- douze (12) conseillers de gestion sont formés et rendent des services de conseil de gestion aux exploitations agricoles et aux OPA
- trois (3) CeGER sont dotés de ressources humaines et matérielles nécessaires à leur fonctionnement
- 240 Exploitations Agricoles (EA) et 45 OPA sont suivies à travers le conseil de gestion.

QUELLES SONT LES REGIONES D'INTERVENTION DU PROJET ?

Les trois régions retenues pour l'implantation du projet sont :

- le HAUT SASSANDRA
- le PORO
- le GBEKE.

QUELLES SONT LES FILIERES CONCERNEES PAR LE PROJET ?

Les filières concernées par le projet sont : maïs, riz, légumes, porcs, pisciculture, coton, anacarde, cacao.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX GROUPE S CIBLES DU PROJET ?

- Les Exploitants Agricoles (EA) et les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) des filières concernées (destinataires internes des références)
- Les professionnels des filières, les services des Ministères, les filières agricoles, etc. (destinataires externes des références).

NOUS CONTACTER

UCP FADCI :

Cocody Riviera Bonoumin/Route d'Attoban,
derrière Eglise des saints des derniers jours,

Téléphone : (225) 22 43 50 13 /22 43 50 17

Télécopie : (225) 22 43 50 18

E-mail: c2d.parfaci@gmail.com ou
c2d.fadci@gmail.com

FIRCA :

Cocody II Plateaux, 7ème tranche
01 BP 3726 Abidjan 01

Téléphone : (225) 22 42 81 81

E-mail : firca@firca.ci

Site web: www.firca.ci





**West Africa Cocoa
Livelihoods Programm
(CLP)**



PARTENAIRES FINANCIERS



PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ECONOMIE CACAOYERE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WEST AFRICA COCOA LIVELIHOODS PROGRAM: CLP)

Pour contribuer à la pérennisation de la Cacaoculture en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays producteurs du cacao, la Fondation Mondiale du Cacao (WCF) a initié « Le Programme de Renforcement de l'Economie Cacaoyère en Afrique de l'Ouest (West Africa Cocoa Livelihoods Program) ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des petits producteurs de cacao de Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Ghana, du Libéria et du Nigéria.

Exécuté par l'ANADER (pour la deuxième phase), ce programme a consisté à former les producteurs aux bonnes pratiques de production et de gestion de la qualité des produits, à faciliter l'accès au matériel végétal et à accompagner les bénéficiaires dans la diversification de leurs exploitations.

Le programme prévoyait de doubler, après 10 ans, les revenus du tiers des producteurs ouest africains à partir de sources diversifiées de revenus (cacao et autres produits que le cacao). Le but final de cette initiative était d'assurer et de promouvoir une économie cacaoyère durable à travers le développement économique et social et la protection de l'environnement dans les communautés des Cacaoculteurs.

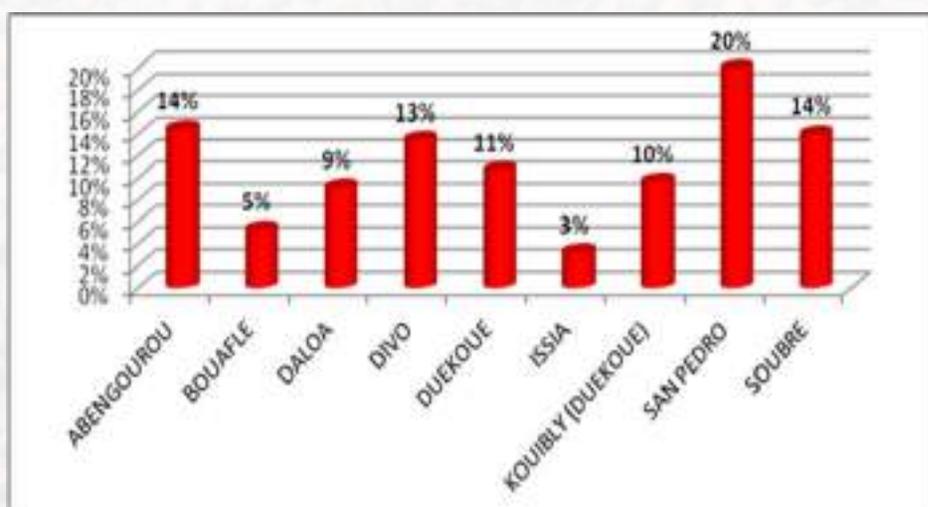
Les activités ont été exécutées sur une période de 2 ans avec 3 cycles de formation d'une durée de 6 mois chacun.

Le programme s'est déroulé dans quatre Directions Régionales de l'ANADER, à travers huit zones dont trois à la Direction Régionale Centre- Ouest (Bouaflé, Daloa, Issia,), une à la Direction Régionale Ouest (Duékoué), trois à la Direction Régionale Sud-Ouest (Divo, San-Pedro, Soubré) et une à la Direction Régionale Centre- Est (Abengourou).

Les principaux résultats enregistrés au terme de deux années du projet sont :

- 29 129 producteurs formés aux nouvelles pratiques de production et de gestion de la qualité à travers 546 Champs Ecoles Paysans, 35 Vidéo Champs Ecole et 443 groupes d'apprentissage.
- 6 437 formés aux techniques de plantation et de replantation des vieux vergers à travers 444 parcelles de démonstration
- 1 548 ha de nouvelles plantations créées par 1 952 producteurs

Sur un total de 35 566 exploitants formés à travers les différents outils, 20 364 ont été suivis (soit 57%) et 16 491 (46%) ont appliqué au moins un thème de formation.



Répartition des producteurs formés par Zone ANADER



PARTENAIRES FINANCIERS



Dans le but d'aider les pays africains producteurs de cacao à faire face aux problèmes de résidus de pesticides et des autres contaminants, l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO) a initié, en collaboration avec le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo, le projet de « Renforcement des capacités SPS en Afrique pour atténuer les effets nocifs des résidus de pesticides dans le Cacao et maintenir l'accès au marché. », en abrégé « Projet SPS Cacao Africain ».

L'objectif général du projet est de préserver l'accès au marché international des fèves de cacao produites en Afrique à travers le renforcement de la capacité des acteurs des pays concernés à mettre en œuvre les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales.

Pour ce faire, les actions prioritaires engagées par le projet portaient sur :

- la sensibilisation des producteurs et autres acteurs de la Filière Cacao sur les normes SPS dans le cacao
- l'accroissement de la capacité des parties prenantes à appliquer les bonnes pratiques agricoles (BPA) et les bonnes pratiques d'entreposage (BPE) pour un emploi rationnel des pesticides
- l'accroissement de la capacité institutionnelle nationale à suivre et faire appliquer les normes SPS dans le secteur cacaoyer
- le renforcement de la collaboration régionale pour favoriser la capacité institutionnelle de chaque pays à appliquer les normes SPS dans le secteur cacaoyer.

Au terme du projet, exécuté de 2013 à 2015, les résultats suivants ont été enregistrés :

Au titre de l'information et la sensibilisation des acteurs

- Conception, élaboration, édition et distribution aux acteurs de la Filière Cacao de supports d'information et de sensibilisation sur les mesures SPS à appliquer dans le cacao, à savoir :
 - (i) 3 500 exemplaires d'un guide phytosanitaire de la cacaoculture en Côte d'Ivoire, (ii) 6 000 exemplaires d'un livret d'information sur les mesures à prendre pour éviter la contamination du cacao par des substances toxiques pendant la production, le stockage et le transport, (iii) 15 000 exemplaires de posters (affiches) pour la sensibilisation sur les mesures à prendre afin d'éviter la contamination du cacao par des substances toxiques pendant la production, le stockage et le transport.
- Edition de 5 000 exemplaires d'un dépliant sur la réglementation phytosanitaire en vigueur en Côte d'Ivoire, élaboré par la Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (Ministère de l'Agriculture)
- Elaboration, production et diffusion de 12 supports radiophoniques "Prêts à diffuser" (PAD) en langue française, dans les zones de production cacaoyère.

Au titre de la formation et de la sensibilisation des producteurs

- Actualisation des curricula de formation au champ (Champ Ecole Paysan) du Service national de vulgarisation agricole en intégrant les normes SPS
- Adaptation des outils de formation au champ aux exigences SPS

- Formation de 402 producteurs et 432 dirigeants de coopératives dans 5 zones pilotes (Divo, Lakota, Vavoua, Guiglo et Adzopé), sur les mesures SPS à appliquer dans le processus de production et de traitement du cacao
- Formation de 06 formateurs (3 ANADER et 3 Coopératives) aux animations pédagogiques dans la Filière Cacao, par EDES/COLEACP, en vue d'une démultiplication jusqu'aux petits producteurs.

Au titre de la formation des responsables de l'administration

- Formation de 139 Responsables de l'administration, en collaboration avec CropLife Afrique et Moyen Orient (CropLife AME), notamment du Ministère de l'Agriculture, de la Douane, du Ministère du Commerce, du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et du Ministère de la Défense, intervenant dans les contrôles intérieurs et les échanges commerciaux de produits pesticides avec l'extérieur : ces formations ont contribué à réduire de façon considérable le niveau de la fraude sur les pesticides dans le pays.

Au titre du renforcement de la capacité d'analyse du laboratoire national en charge des résidus de pesticides

- Equipement du laboratoire national en charge des analyses de contaminants (LANADA), en matériel de pointe, accessoires et consommables de laboratoire, notamment un Spectrophotomètre d'absorption atomique (ou AAS), un Evaporateur, un Four à moufle programmable, une Balance de haute précision, des réactifs, des solvants et du petit matériel de laboratoire

Au titre de l'étude sur la prévention de la contamination des fèves de cacao par les résidus de pesticides dans les zones de production

- Exécution, au tiers, de l'étude nationale sur les stratégies de prévention des contaminations des fèves de cacao par les résidus de pesticides. Sur la base des résultats partiels portant sur le tiers des échantillons attendus, les substances actives appartenant aux familles des Pyrèthrinoides et des Néonicotinoïdes constitueraient les principaux pesticides détectés ayant des teneurs supérieures aux Limites maximales de résidus (LMR) fixées par le Codex Alimentarius et l'Union Européenne.

Au titre de la communication sur le projet

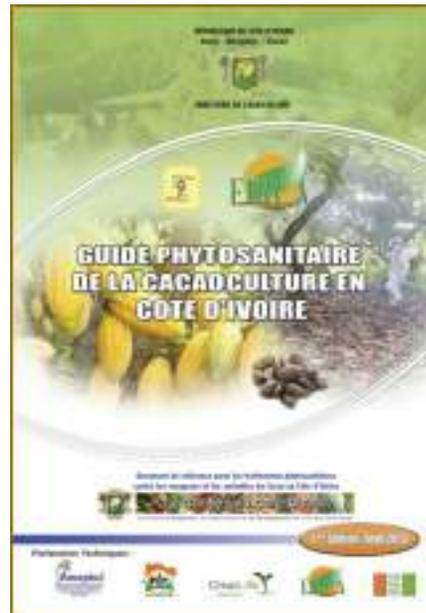
- Création et alimentation d'une page web sur le site internet du FIRCA pour la publication des informations relatives aux activités du projet
- Réalisation et diffusion de reportages radio et télévisés, et d'un film-documentaire sur les activités du projet
- Publication d'articles de journaux dans des quotidiens nationaux et dans des Bulletins d'information périodiques du FIRCA.



Equipements de pointe et accessoires de laboratoire pour l'analyse des résidus de pesticides dans le cacao livrés au LANADA



Livret de sensibilisation sur les mesures à prendre pour éviter les contaminants dans le cacao



Guide phytosanitaire de la Cacaoculture en Côte d'Ivoire





VOLETS DU PSAC EXECUTÉS PAR LE FIRCA PAR CONVENTION



PARTENAIRES FINANCIERS



PSAC-CACAO

Cofinancé par la Banque Mondiale et Le Conseil du Café-Cacao, l'objectif du projet est l'amélioration de l'accès des petits exploitants aux technologies et aux marchés d'une part, et l'amélioration de la gouvernance des chaînes de valeur du secteur cacao. Le PSAC est mis en œuvre dans la région de la Nawa précisément à Soubré.

Les actions exécutées par le FIRCA visent particulièrement l'amélioration de l'offre de semence de cacao et le soutien aux actions de formation des producteurs, la lutte contre le swollen shoot et le développement communautaire. La mise en œuvre des activités a été confiée au CNRA et à l'ANADER à travers des contrats de prestation de service avec le FIRCA.

Le volet cacao du PSAC comprend trois actions majeures :

1. Soutien à la productivité durable du cacao : Cet axe d'action renferme l'ensemble des formations et l'appui technique aux producteurs pour l'application des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et pour la lutte contre le swollen shoot du cacaoyer dans la Région de la NAWA à travers (i) la formation des producteurs aux techniques de réhabilitation des vergers et la gestion intégrée des maladies et des ravageurs du cacaoyer, (ii) l'appui à la replantation des vieux vergers et des vergers infectés par la maladie du swollen shoot.
2. Amélioration de l'accès au matériel végétal amélioré : Cet axe d'action vise à renforcer les capacités de production des champs semenciers du CNRA en vue d'améliorer l'offre de semences. Il s'agit notamment d'irriguer 32 ha de champs semenciers, d'installer une unité de production de semences sous forme de fèves enrobées, de construire une serre et une ombrière pour la production d'orthoboutures, d'équiper le CNRA en matériel de transport des productions et du personnel de pollinisation.
3. Développement communautaire : Cet axe d'action vise à accompagner les communautés villageoises productrices de cacao pour une gestion efficiente des infrastructures socio-économiques réalisées à leur profit, à travers la formation, le suivi et l'encadrement des groupements et communautés bénéficiaires.

Les principaux résultats enregistrés au terme des deux années de mise en œuvre sont les suivants :

Au titre du renforcement des capacités de production des champs semenciers cacao du CNRA

- o 32 ha de champs semenciers irrigués (système d'irrigation goutte à goutte),
- o 01 plateforme de production de fèves enrobées construite,
- o 02 tracteurs équipés de bennes acquis
- o 02 véhicules pour le transport du personnel de pollinisation acquis
- o 01 serre construite
- o 01 ombrière construite



Parcelle de champ semencier de cacao irrigué (CNRA SOUBRE)



Station de pompage et filtration de l'eau d'irrigation à Soubré

Au titre du soutien à la productivité durable du cacao

- 18 557 producteurs formés aux bonnes pratiques agricoles.
- 661 ha de vergers infectés par la maladie du swollen shoot arrachés et replantés.
- 13 000 ha de vieux vergers replantés/redensifiés.

Par ailleurs, le projet a permis de mettre à la disposition des producteurs les intrants ci-dessous, en vue de les accompagner dans la replantation des parcelles arrachées

Intrants	Total réalisé
Engrais (kg)	89 300
Semences Maïs (kg)	22 410
Semences Arachide (kg)	2 500
Semences Niébé (kg)	800
Plants de bananier plantain (nombre)	1 277 872

Au titre du développement communautaire

40 comités de suivi et d'entretien des infrastructures ont été mis en place. Les membres de ces comités ont été formés et suivis régulièrement par l'ANADER pour la mise en œuvre de leurs programmes d'activités, notamment l'entretien des ouvrages mis en place dans le cadre du projet.



Une parcelle arrachée en cours de replantation à Lessiri - Soubré



Opération d'arrachage d'une parcelle infectée à Soubré



Une parcelle d'application des BPA à Soubré



Jeune parcelle arrachée/replantée à N'Driagui (Soubré)



Jeune parcelle arrachée/replantée en production à N'Driagui (Soubré)

PSAC-ANACARDE

1. Présentation du projet

Convention-cadre entre le Conseil du Coton et de l'Anacarde et le FIRCA portant sur la gestion du financement complémentaire pour l'appui à la recherche agronomique pour la production et la diffusion du matériel végétal sélectionné, dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC)

Zones d'intervention : GONTOUGO, HAMBOL, GBÊKÉ

2. Objectifs

- a. L'objectif général du projet est de contribuer à l'intensification de la cajouculture en Côte d'Ivoire, par la mise au point de matériel végétal de plantation performant répondant à des critères de précocité, de rendement, de qualité des noix et de résistance aux maladies et ravageurs.
- b. Assurer le conseil agricole aux producteurs de la zone de concentration du PSAC sur les bonnes pratiques agricoles, en vue d'accroître durablement la production et d'améliorer la qualité de la noix de cajou et leurs revenus.



Actions mises en œuvre	Résultats obtenus	Partenaires financiers	Partenaires d'exécution	Perspectives
Mettre en place la plateforme Recherche-vulgarisation et finaliser le Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA)	Travaux préparatoires terminés Le PNRA a été lancé en juillet 2017	PSAC	CCA, équipe des chercheurs (CNRA, Universités, INP-HB), FIRCA	Débuter les travaux de mise en œuvre du PNRA La mise en œuvre du PNRA inscrite dans le Projet de Promotion de Compétitivité de la Filière Anacarde (PPCA) en Côte d'Ivoire.
Renforcer les capacités des chercheurs dans le cadre d'un partenariat avec les institutions de recherche internationale	Voyage d'étude effectué au Viêt Nam en juillet 2017 Rapport de voyage d'étude disponible	PSAC	Equipe des chercheurs (CNRA, Universités, INP-HB), ANADER, FIRCA	Débuter les travaux de mise en œuvre du PNRA
Former les formateurs des formateurs dans le cadre du conseil agricole dédié	Les agents du conseil agricole dédié ont été formés en 2015, 2016 et 2017	PSAC	ANADER, FIRCA	Poursuite des activités d'assistance technique avec de nouvelles approches
Former 15 pépiniéristes et 30 greffeurs dans une station CNRA	18 pépiniéristes et 36 greffeurs formés en juin 2017	PSAC	CNRA, CCA, FIRCA	Multiplication du matériel végétal amélioré Accès des producteurs au matériel végétal amélioré
Apporter un appui à la création de 2 parcs à bois et 3 sites de tests multilocaux (G x E) dans la zone de concentration du projet	2 nouveaux parcs à bois de 1,5 ha créés à Badikaha (Hambol) et à Mangrè-Dan (Gbèkè) 2 sites de tests (G x E) 1 ha créés à Niédiékaha (Hambol) et à Mangrè-Dan (Gbèkè)	PSAC	CNRA	Poursuite des activités d'amélioration variétale dans le cadre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) avec l'implication de plusieurs institutions de Recherche agronomique (CNRA, Universités, INP-HB)
Apporter un encadrement aux 15 pépiniéristes privés.	Une mission d'appui et de suivi des activités des pépiniéristes privés réalisée en septembre 2017 par les chercheurs du CNRA	PSAC	CNRA	Valorisation des acquis du projet (multiplication du matériel végétal par les pépiniéristes)
Cofinancer le Conseil agricole dédié dans les zones du PSAC	Résultats inclus dans le projet de conseil agricole dédié <ul style="list-style-type: none"> • 42 455 producteurs ont été formés sur 42 160 prévus (101%) • 13 946 producteurs ont été suivis sur un objectif de 12 648, (110%) • 25 943 producteurs sensibilisés sur la qualité du produit marchand sur un objectif de 24 800 soit 105% • 25 761 producteurs ont été sensibilisés sur la vente groupée sur 24 800 (104%) • 324 ventes groupées ont été organisées sur 310 prévues (105%) et ont permis à 4 416 producteurs de vendre 2 367 Tonnes de noix de cajou par cette méthode • 62/62 marchés de cajou créés (100%) ont permis la commercialisation de 1 868 tonnes de noix de cajou par 2 118 producteurs. 	PSAC/FILIERE	ANADER	Poursuite du projet avec de nouvelles approches (e-extension, FBS...) afin de rendre efficace l'assistance technique (application et adoption des technologies par un plus grand nombre de producteurs)

PSAC-PALMIER A HUILE

APPUI A LA FILIERE PALMIER A HUILE POUR L'ELABORATION DE L'INTERPRETATION NATIONALE DE LA NORME RSPO ET SA MISE EN OEUVRE

Conformément aux modalités de mise en œuvre du PSAC, l'AIPH a confié, à travers une convention de financement signée le 2 septembre 2015, au Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), la mise en œuvre du volet relatif à l'« Appui à la Filière Palmier à Huile pour l'interprétation nationale du RSPO et sa mise en œuvre ».

1. Etat d'avancement des activités

Le processus d'interprétation nationale de la norme RSPO en Côte d'Ivoire se déroule selon les principales étapes suivantes :

29 juillet 2014 : Organisation de la cérémonie de lancement qui avait pour but de sensibiliser les acteurs et les partenaires du projet et susciter leur adhésion

7 au 11 octobre 2014 : Sensibilisation des acteurs de la Filière Palmier à Huile de Côte d'Ivoire dans cinq zones de production (Aboisso, Dabou, San Pedro, Tabou, Divo)

11 au 18 octobre 2014 : Réalisation d'une enquête diagnostique qui avait pour but de faire l'état des lieux de la filière en matière de production durable d'huile de palme.

Février à juin 2015 : Constitution des comités techniques :

- **Comité Technique Agriculture** : Bonnes pratiques agricoles, développement de nouvelles plantations, intrants agricoles

- **Comité Technique Conditions de travail** : Sécurité et santé au travail, Respect des législations & réglementations du travail

- **Comité Technique Environnement** : Protection de l'environnement, gestion des déchets, Hautes valeurs de conservation (HVC)

- **Comité Technique Foncier** : Droits fonciers et droits traditionnels

- **Comité Technique Viabilité et Développement** : Viabilité économique, Développement en faveur des communautés locales, Rémunération équitable et prix d'achat aux producteurs.

20 au 24 juillet 2015 : Organisation d'un atelier de formation des membres des comités techniques. Cette formation avait pour but de permettre aux membres des comités de mieux comprendre la démarche RSPO, de connaître leur rôle et la méthodologie de travail.

08 au 10 septembre 2015 : Tenue d'un atelier des travaux en comités techniques. Cet atelier a enregistré la participation de soixante-dix (70) personnes, représentant toutes les parties prenantes de la Filière Palmier à Huile. Notamment les organisations de la société civile, les organisations de protection de l'environnement, les producteurs de palmier à huile, les unités de production et de transformation de l'huile de palme, les autorités coutumières des communautés riveraines des sites des plantations industrielles de palmier à huile, les ministères directement concernés (Agriculture, Environnement, Eaux et Forêt, Industrie, Economie, Travail). Cet atelier a permis d'une part, d'identifier des points d'amélioration au niveau des indicateurs de la norme RSPO et d'autre part de procéder à une adaptation desdits indicateurs aux réalités ivoiriennes.

12 novembre 2015 : Tenue de la première réunion du groupe de travail avec pour objectif d'élaborer un document projet de l'interprétation nationale RSPO.

10 juillet au 10 septembre 2016, le document projet de l'Interprétation Nationale de la norme a été soumis à la RSPO pour avis et à la consultation publique.

A la suite de la consultation publique, le Groupe Technique de Travail National s'est réuni pour la deuxième fois le **06 octobre 2016** afin de statuer sur les observations recueillies lors de la consultation publique. Par la suite, le projet de norme a été soumis aux producteurs de palmier à huile pour consultation publique complémentaire du **28 au 30 mars 2017**.

Après cette étape, des essais d'application (audit-test) du projet de norme ont été réalisés du **10 au 14 juillet 2017** au niveau de la chaîne des valeurs pour évaluer l'applicabilité et la mesurabilité des indicateurs interprétés.

Le 18 août 2017, le Groupe de Travail Technique National s'est réuni pour la troisième fois pour valider le rapport des essais de l'application (audit test) du projet de norme RSPO dans la chaîne des valeurs, intégrer les propositions pertinentes d'amélioration du projet de norme et valider le projet d'interprétation nationale de la norme RSPO.

Le 8 septembre 2017, l'interprétation nationale de la norme RSPO en Côte d'Ivoire a été transmise par l'AIPH au Secrétariat de la RSPO pour approbation.

2. Perspectives

- Approbation de l'interprétation nationale de la norme RSPO par le Secrétariat de la RSPO
- Elaboration d'un Plan d'action pour l'implémentation du guide d'interprétation Nationale RSPO
- Présentation de l'interprétation nationale RSPO et du document d'orientation
- Sensibilisation des acteurs de la Filière Palmier à Huile sur la démarche et la certification RSPO.



PSAC-HÉVÉA

1. FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET

Intitulé du projet :

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE HUIT COOPERATIVES DU SECTEUR HEVEICOLE, BENEFICIAIRE DE L'APPUI FINANCIER DU PSAC

Convention de partenariat entre l'APROMAC et le FIRCA pour la mise en œuvre des activités d'appui aux coopératives du secteur hévéicole, dans le cadre du Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC)

Zone d'intervention : Région de La Mé et du Sud-Comoé

Date de signature : 1^{er} octobre 2014

Partenaires de l'action :

- APROMAC-FDH
- FIRCA
- ANADER
- Sociétés coopératives du projet

Bénéficiaires finaux :

- Les producteurs d'hévéa
- Les usiniers et les unités de transformation du caoutchouc

Groupes cibles :

- Les coopératives d'hévéa des Régions de La Mé et du Sud-comoé

Budget du projet : 300 000 000 FCFA, dont 50% PSAC et 50% ressources de la Filière



2. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

Titre du projet :	Appui au renforcement de 8 coopératives du secteur hévécicole
Objectifs	<p>Objectif Général : Faire des coopératives du secteur hévécicole, des entreprises bien gérées et économiquement viables.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider les acquis opérés par les sociétés coopératives existantes - Poursuivre le renforcement des capacités techniques des dirigeants et employés des sociétés coopératives - Contribuer à l'émergence des sociétés coopératives faisant l'objet de l'appui technique.
Lieu(x) d'exécution :	Les régions administratives suivantes : La Mé et Sud-Comoé
Durée :	48 mois
Groupe(s) cible(s)	Sociétés coopératives d'hévéa
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les producteurs d'hévéa ➤ Les usiniers et les unités de transformation du caoutchouc
Résultats estimés	<p>R1 : Les capacités des dirigeants, employés et adhérents des 8 coopératives sont renforcées</p> <p>R2 : La gestion financière et comptable des 8 coopératives est améliorée</p> <p>R3 : L'organisation et le fonctionnement des 8 coopératives sont renforcés</p>
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Formations des dirigeants et des employés des coopératives - Appui à la gestion financière et comptable des coopératives - Appui à l'organisation et au fonctionnement des coopératives - Coordination du projet - Suivi et évaluation interne des activités - Reporting des activités.

3. RÉSULTATS

3.1 Composante 1 : Appui à la structuration, au renforcement des capacités et à la gouvernance des sociétés coopératives

3.1.1 Formation des administrateurs

✓ du 03 au 05 décembre 2015, une session de formation a été organisée à l'intention des présidents des organes de contrôle interne sur leurs rôles et responsabilités.

- ✓ du 05 au 06 décembre 2015, une session de formation portant sur « le processus de passation de marchés par appel d'offres » visant les Présidents de 8 sociétés coopératives a été organisée à Bonoua.
- ✓ du 02 et 03 Août 2017, une session de formation des dirigeants (PCA, PCS, Directeur) des sociétés coopératives sur leurs responsabilités civiles et pénales a été réalisée à Bonoua.

3.1.2 Formations des Directeurs et Comptables

Du 30 juillet au 12 août 2015, deux sessions de formation :

- Réflexion sur l'amélioration à apporter au logiciel GESCOM
- Formation des participants sur « le régime fiscal des sociétés coopératives hévéicoles ».

3.1.3 Formations des Coopérateurs

30 coopérateurs /SCOOP ont été formés à l'établissement pratique du budget de l'entrepreneur agricole. Cette formation permet au coopérateur d'établir un rapport entre ses ressources financières et l'ensemble de ses charges.

3.1.4 Voyages intercoopérations



En 2015, le voyage d'échange d'expériences dans le cadre des appuis techniques aux sociétés coopératives s'est déroulé du 27 au 30 juin 2015 à Bonoua, avec la présence de 26 dirigeants et personnel de coopérative. Le thème important développé a porté sur la fiscalité des sociétés coopératives.

Impact de cette formation

Suite à la formation sur la fiscalité des coopératives, plusieurs SCOOP ont pu réaliser leurs déclarations d'impôts avec les taux officiels et assument de plus en plus leur rôle dans la collecte d'impôts.

En 2016, le voyage intercoopération s'est déroulé à Soubré du 17 au 18 mai 2016. Les réflexions au cours de ce voyage ont porté principalement sur « la diversité de services et la fidélisation des coopérateurs ».

3.2 Composante 2 : Appui à la gestion financière et comptable

Le logiciel GESCOM amélioré, sur la base des observations de l'ensemble des 25 coopératives d'hévéa du programme d'appui, présente les cinq (5) caractéristiques suivantes : i) un module de gestion de la Production, ii) un module de gestion de la Comptabilité, iii) un module de gestion de la Paie, iv) la sauvegarde et la restauration automatique de la base de données, v) l'établissement de tableaux de bord.

En 2016, six (6) coopératives (COOPHESUDCO COOP CA, COOP-CA CIPH, SOCOPHEB COOP-CA, SOCOOPHECA-CA, COOPHESA COOP-CA et COOP-CAHCI) ont reçu un ensemble d'équipements comprenant le logiciel GESCOM 3.0, des ordinateurs pour trois (3) postes d'utilisateurs (Directeur, Comptable-caissier et magasinier) et le câblage du réseau.

Appui à la certification des comptes des 8 coopératives d'hévéa du projet

Un projet d'appui à la certification des comptes des 8 coopératives d'hévéa bénéficiant de l'appui financier du PSAC a été retenu. La mise en œuvre de ce projet est en cours de préparation avec l'attribution de la réalisation de cette activité au Cabinet d'expertise comptable Uniconseil, à la suite d'une procédure d'appel d'offres.

3.3 Composante 3 : Appui à l'organisation et au fonctionnement des sociétés coopératives

3.3.1 Appui à la mutation en société coopérative selon l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives

Cette activité a consisté à amener les coopératives du projet à se conformer aux dispositions du nouveau cadre juridique (acte OHADA). Les 8 sociétés coopératives du programme PSAC ont été immatriculées au registre des sociétés coopératives, soit 100% de réalisation.

3.3.2 Appui à la diversification

L'appui à la diversification des coopératives porte sur la fourniture de semences de cultures vivrières. Il s'agit de contribuer à l'augmentation des revenus des coopératives pour leur permettre d'assurer leur fonctionnement autonome, en s'adonnant à des activités liées au secteur du vivrier. Les coopératives, tout en diversifiant leur source de



revenu, accompagnent aussi leurs adhérents à répondre à la problématique de la sécurité alimentaire

Pour 2016 et 2017, le choix porté sur la culture de la banane plantain, permet d'assurer une synergie d'action avec le projet WAAPP financé par la Banque Mondiale. Quatre (4) coopératives ont été choisies. Il s'agit de la Coopérative des Planteurs d'Hévéa du Sud Comoé (COPHESUDCO), de la Coopérative des Producteurs d'Hévéa de Brofodoumé (SOCOPHEB), de la Société coopérative des planteurs d'hévéa du Sanwi (COOPHESA COOP-CA) et la Société Coopérative des Producteurs d'Hévéa du Canton Attobrou (SOCOOPHECA-CA).

3.3.3 Création de magasins agricoles

Cette activité a un double objectif :

- (i) appuyer les sociétés coopératives à disposer de magasins de produits agricoles, soit par l'aménagement des magasins existants (respect des normes en vigueur), soit par la fourniture de produits phytosanitaires
- (ii) le regroupement des sociétés coopératives du projet en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) pour l'achat groupé d'intrants et de matériels agricoles.

3.3.4 Elaboration de manuel de procédures

Pour améliorer la gouvernance des coopératives, un manuel de procédures de gestion administrative de base, adapté aux coopératives d'hévéa a été élaboré en juin 2016, par l'ANADER.

3.3.5 Détermination des critères de bonne gouvernance et de gestion des coopératives du secteur heveicole

Ce projet a débuté par l'organisation d'un atelier d'harmonisation des critères d'évaluation d'une coopérative d'hévéa. Tenu du 19 au 21 juillet 2017 à Agboville, cet atelier a permis de retenir de façon consensuelle, les critères d'évaluation des coopératives d'hévéa.

A la fin de l'atelier, les critères retenus ont été regroupés en 4 sections avec chacune un score total qui est le cumul des scores des différents critères. Ces 4 sections avec les scores proposés par le document de base sont notées sur 200 points :

- La Gouvernance : 70 points, soit 35%
- La professionnalisation : 70 points, soit 35%
- La performance économique : 40 points, soit 20%
- Les réalisations socio-économiques : 20 points, soit 10%.





Plants gréffés d'anacardier en pépinière



Amande de cajou



Pluie solide



Semence de coton



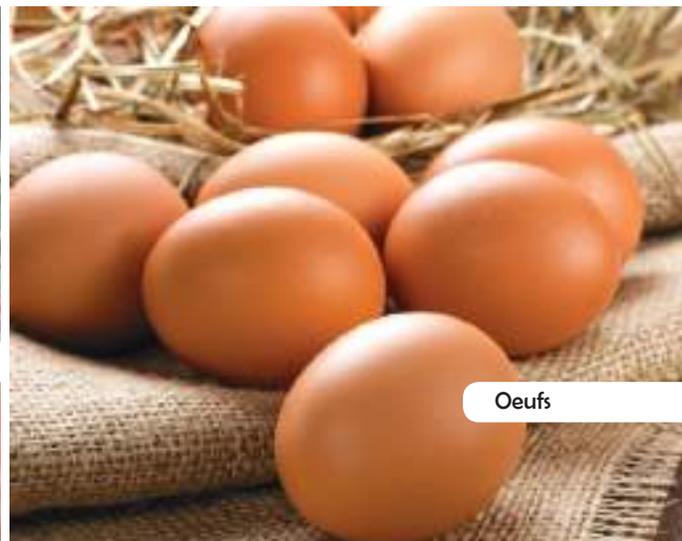
Porcs



Éleveurs de volaille traditionnelle



Vivriers



Oeufs





**FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES**

